

# Barrin

## Preuves pour Malte (extrait, 1658)

Les Carrés d'Hozier conservent un extrait des preuves de noblesse de Roland, fils de Jacques Barrin, intendant du Berry et seigneur de la Galissonnière, réalisées en vue de son admission comme chevalier dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, ou ordre de Malte, en 1658.

Titres de Barrin, frère du bisayeul

Du 26 novembre 1658.

Copie en papier collationnée sur l'original en 1665. Veu une expedition delivrée en 1733.

Procès-verbal des preuves de la noblesse paternelle et maternelle de Roland Barrin, écuyer, fils de haut et puissant seigneur messire Jaques Barrin, chevalier, conseiller du roy en ses conseils, maîtres des requetes ordinaire de son hotel, cy devant intendant de justice en la province de Berry, seigneur marquis de la Galissonniere, vicomte des vicomtés de la Jauniere, du Besseau, et des chatellenies de la Guerche et de Tessus, Fromenteau, les Moutilz de Bazoge, le Palletz et autres lieux, et de dame Elizabeth Le Boulanger son épouse, pour estre reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jerusalem au Grand Prieuré d'Aquitaine, et page de son Eminence Grand Maitre de Malthe [folio 158v] fait le 26 novembre 1658 en la ville du Palletz, eveché de Nantes en Bretagne, limites du Grand Prieuré d'Aquitaine, par frere René du Bailleul, chevalier dudit ordre de Saint-Jean de Jerusalem, commandeur de l'hospital ancien d'Angers, et par frere Lancelot de Choupe, aussi chevalier du meme ordre, commandeur de la Guerche et de Belison, suivant la commission à eux adressée émanée du chapitre provincial du grand prieuré d'Aquitaine, tenu à Poitiers en l'hotel de Saint-George le 22 juillet précédent, signée frere René du Chiron Davy, chancelier du grand prieuré d'Aquitaine, et scellé, et en presidoit frere Pierre Foucrand de la Noue, grand prieur d'Aquitaine. Ce procès verbal redigé et reçu par maitre Julien Belon, notaire royal à Nantes. Les temoins y depo-



■ Source : Bibliothèque nationale de France, Département des manuscrits, Français 30292 (Carrés de d'Hozier 63), folio 158.

■ Transcription : **Amaury de la Pinsonnais** en février 2021.

■ Publication : [www.tudchentil.org](http://www.tudchentil.org), mai 2022.

sant sont :

Messire Jean-François Bonnin, chevalier, seigneur de Chalvert <sup>1</sup>, comte de Morveau, baron de Beauhardy, conseiller ordinaire du roy en ses conseils, [folio 159] maréchal des camps et armées de Sa Majesté, commandant pour le service du roy dans la ville et chateau de Nantes et comté de Nantois, agé de 55 ans ou environ.

Messire Julien Charete, chevalier, seigneur d'Ardenne et de Beaulieu en Coeron, demeurant en la ville de Nantes, rue de Briort, paroisse de Saint-Vincent, agé de 78 ans ou environ.

Messire Louis du Plessier, chevalier seigneur de Genonville, la Blanchardaye et autres lieux, demeurant en la ville de Nantes à l'hotel de la Papietiere, susdite rue de Briort, agé de 59 ans.

Et messire Alexandre de Complude, écuyer, seigneur d'Orfeille et de l'Hiverniere, demeurant alors en sa maison noble de l'Hiverniere, paroisse de la Chapelle-Hullin, proche la maison de la Jasniere, agé de 50 ans ou environ.

Les titres énoncés dans ce procès-verbal sont entre autres :

[folio 159v] Un extrait du regitre des batemes de l'église de Saint-Laurens de Nantes portant que Rolland Barrin, seigneur de la Gallissonniere, et vicomte de Rezay, conseiller du roy en ses conseils d'Etat et Privé, maître des requêtes ordinaire de son hotel, intendant de justice, police et des finances dans la province de Berry, et de dame Isabelle Le Boullanger, ses pere et mere, fut batisé le 2 juillet 1646. Le parain messire Rolland Morin du Trest, seigneur du Trest, conseiller du roy en ses conseils et président en la chambre des comptes de Bretagne, la maraine damoiselle Marie de Sancto Domingue. Cet extrait delivré le 7 juillet 1658 par Robin, recteur de la paroisse de Saint-Laurens, et legalisé.

Le testament dudit messire Jacques Barin et de dame Vincente de Ruellan, son epouse, escrit de la main du testateur, en datte du 1<sup>er</sup> octobre 1638, signé Barin et Vincent de Ruellan, et reconnu par devant deux notaires [folio 160] royaux du chatelet de Paris le 2 aoust 1639 avec l'acte de remise d'icelui à Lucas, notaire royal à Nantes, le 20 novembre 1656, en vertu de sentence du sieur alloué de Nantes du 7 desdits mois en an. Ledit acte signé Barin, Lucas et Bremond, notaires royaux. Par lequel testament lesdits testateurs declarent Jacques Barin leurs fils, pere de Rolland, leur heritier principal et noble, et veullent qu'en cette qualité il ait les



*D'azur à trois papillons d'or.*

1. *En interligne* : Chalucet.

deux tiers de tous leurs biens, et a sa fille le tiers.

Une transaction en forme de partage en datte du 3 aoust 1652 passée en la ville de Nantes au logis de la dame de la Gallissonniere, ayeule dudit Roland, devant Tesmier et Queville, notaires royaux, entre ledit messire Jaques Barrin, chevalier, conseiller du roy en ses conseils et maitre des requetes ordinaire de son hotel, heritier principal et noble par bénéfice d'inventaire dudit feu seigneur de la Gallissonniere son pere, et demissionnaire en la meme qualité de dame Vincente de Ruellan sa mere ; et messire Jean [*folio 160v*] Barin, chevalier, seigneur du Boisgeffré, conseiller du roy en sa cour de parlement de Bretagne, fesant et se portant procureur de dame Marie Barin, soeur dudit Jaques Barin, et veuve de feu messire Isac Arnaud, chevalier, conseiller du roy en ses conseils, et lieutenant de Sa Majesté en ses armées, gouverneur des ville et chateau de Dijon, et auparavant de messire Jean de la Barre, vivant chevalier, conseiller du roy en ses conseils, et president aux enquetes de sa cour de parlement de Paris, son premier mary, et fille puisnée desdits messire Jaques Barin et dame Vincente de Ruellan, par laquelle transaction, après que les biens de leurs dits pere et mere furent évalués à la somme de 486995 livres 7 sols 9 deniers, ledit Barin eut comme fils aîné principal et noble de sesdits pere et mere les deux tiers de cette somme, et ladite dame Marie Barin l'autre tiers. Ce partage ratifié en la ville de Rennes par ladite dame [*folio 161*] Marie Barin le 21 septembre 1652 devant Berthelot et du Chemin, notaires royaux.

Un autre partage du 3 décembre 1628 passé devant Pinot et Roger, notaires royaux à Rennes, par lequel aparoissoit que messire André Barin, sieur du Boisgeffray, conseiller au parlement de Bretagne, fils aîné et principal heritier de defunt noble et puissant messire Jaques Barin, conseiller du roy en son conseil d'Etat et son president en sa cour de parlement de Rennes, et de defunte dame Jeanne Ruys sa femme, seigneur et dame du Boisgeffray, la Haye et la Gallissonniere, avoit donné audit messire Jaques Barin son juveigneur pour sa part esdites successions la terre et seigneurie de la Gallissonniere, comme juveigneur et pour son tiers en un tiers au total de tous les biens delaissés par lesdits sieur messire Jaques Barin et dame Jeanne Ruis sa femme.

Autre transaction en forme de partage faite entre noble homme et sage messire Jaques Barin, conseiller du roy et son president en sa cour de parlement de Bretagne, et Anne Barin, écuyer, sieur des Roullieres, freres enfans du premier lit de feu Pierre Barin, ecuyer, [*folio 161v*] sieur des Roullieres, et de Gabrielle Le Blancq, d'une part ; et reverend pere en Dieu messire Toussaint Barin, abbé commendataire de l'église et abbaye de Ferriere, au nom et comme se desant fort de Jaques, Toussaint et Catherine Barin, ses neveux et nièces aussi enfans dudit Pierre Barin et de Rachel Rollet sa seconde femme ; et Pierre Barin, aussi écuyer, seigneur des Bilonnieres, aussi fils majeur desdits defunts Pierre Barin et Rachel Rollet. Cet acte passé devant Pierre Guiard et Claude Boreau, notaires au Chatelet de Paris le 26 juin 1576.

Les provisions et arrest de reception de Jaques Barin, en l'office d'avocat general du roy en son Grand Conseil du 29 octobre et 22 decembre 1634, lesdites lettres signées, par le roy, Saulger, et scellées, et ledit arrest de reception signé Collier.

D'autres provisions du meme Jaques Barin en l'office de maitre des requetes ordinaire de l'hotel du roy, signées par le roy, Saulger, et scellées, en datte du dernier septembre 1639, avec les arrests de reception audit [*folio 162*] office du parlement de Paris le 3 octobre, 1<sup>er</sup> et 5 decembre 1639. Les arrests du parlement signés du Tillet, et celui du Grand Conseil signé Collier.

Les lettres de conseiller d'Etat de messire Jaques Barin du 15 decembre 1635 signées Louis, et plus bas, par le roy, Bouteiller, et scellées, avec l'acte de prestation du serment devant monsieur le Chancelier du 30 decembre 1635, signé Le Tenor.

D'autres lettres d'intendant de justice, police et finances du meme Jaques Barin en la province et generalité de Berri en datte du 15 decembre 1641, signées Louis, et plus bas, par le roy, de Lomenye, registrées au presidial et bureau des finances de Bourges les 21 et 28 mars 1642.

D'autres lettres de provision de conseiller au parlement de Bretagne au nom de messire Jaques Barin (ayeul dudit Rolland prétendant) du dernier decembre 1598, signées Combaud, et scellées, avec l'arrest de reception au parlement de Bretagne du 19 fevrier 1600, signé Courjolle.

D'autres provisions de conseiller du roy et maitre des requetes ordinaire de Sa [*folio 162v*] Majesté au proffit du meme Jaques Barrin du 7 juillet 1610, signées par le roy Beschot, et scellées ; avec l'acte de prestation du serment devant monsieur le Chancelier du 7 juillet 1610, signé Chalopin, et l'arrest de reception en icelui au parlement de Paris signé du Tillet du 6 aoust 1610, et celui du Grand Conseil du 26 novembre suivant.

Des lettres du roy portant erection ds terres de la Janniere et Cognardiere en titre de vicomté en datte du mois de janvier 1644 signées Louis, et sur le reply, par le roy, la reine régente sa mere presente, de Lomenie, et scellées, registrées au parlement de Bretagne le 20 juin 1644 par arrest signé Monneraie.

D'autres lettres portant union des terres de la Janniere, la Cognardiere, le Palletz, Fromenteau, Montils de Bazoge, Basbriacé, Boisrouaud et Laudigeres, et erection d'icelles en titre de marquisat sous le nom de la Gallissonnieres, accordées audit Jaques Barrin (pere) au moins de septembre 1658, signées Louis, et plus bas de Lomenie, et scellées.

D'autres lettres de provision de messire Jaques Barin en l'office de conseiller au parlement de Bretagne en datte du 2 may 1564 signées par le roy en son Conseil, Bourdin, et scellées, avec l'arrest de reception audit office en latin du 11 aoust 1564, signé Harouis.

D'autres lettres de provisions au profit du meme Jaques Barin, de conseiller et [*folio 163*] president aux enquêtes du meme parlement de Bretagne en datte du 8 juin 1571, signées par le roy Fizes, avec l'arrest de recep-

tion audit parlement du 6 septembre audit an, signé Gaudin.

Et d'autres lettres de provision de l'office de president au meme parlement, au proffit du meme Jaques Barin, en datte du 25 juillet 1576, signées par le roy, Brulart, et scellées, avec l'arret de reception audit office, en ce parlement, du 21 fevrier 1577, signé Gaudin.

Ce procès-verbal clos le 28 novembre 1658 est produit par copie collationnée sur l'original le 27 septembre 1665 par Garnier et Lebert, notaires royaux de la cour de Nantes.

Veue aussy une expedition de ce proces verbal delivrée à Malthe le 4 avril 1733 sur l'original conservé dans les archives de la Venerable Langue de France par les procureurs de la Venerable Langue de France. Cette expedition signée le chevalier Fera de Rouville, le chevalier de Tudert, le chevalier de Balincourt, et le frere L. Frin des Touches, secretaire de la Venerable Langue de France.